



Paris, le 17 novembre 2010

COMMUNIQUÉ

UNE CONVENTION POUR RENFORCER LA COOPÉRATION ENTRE LES VILLES ET LES UNIVERSITÉS

Le président de la FMVM, Bruno Bourg-Broc, a co-signé une convention-cadre de coopération avec la Conférence des présidents d'universités, ce mercredi 17 novembre. L'association des villes universitaires de France ainsi que l'association des maires de grandes villes de France ont également co-signé cette convention-cadre dont l'objectif est de **renforcer, développer et structurer le partenariat entre les universités et les villes** qui accueillent des formations universitaires sur leur territoire.

Les associations signataires affirment leur **volonté commune de mettre en œuvre des actions contribuant à promouvoir une « société de la connaissance »** telle que définie à Lisbonne, **en particulier dans les domaines de l'urbanisme, de la vie étudiante et de l'attractivité du territoire**. Elles soulignent en outre que le renforcement de la coopération des universités avec les villes et leurs intercommunalités **ne saurait en aucun cas se fonder sur un quelconque désengagement de l'État**.

Certes, des coopérations existent entre les universités, les villes et les intercommunalités, mais celles-ci demeurent dispersées et n'obéissent pas à une stratégie d'action globale. L'autonomie des universités a eu incontestablement pour effet de développer les coopérations. Mais, il est néanmoins indispensable de **renforcer le dialogue entre les élus et les universités**. Les maires des villes moyennes et les présidents des intercommunalités ont à maintes reprises exprimé leur souhait d'être plus et mieux associés à la stratégie de développement des sites universitaires. Ils sont désireux de s'associer plus avant à la gouvernance de ces sites. La convention de coopération s'inscrit dans cette démarche de partenariat renforcé entre les villes et les universités.

Les maires des villes moyennes sont très attachés à garantir l'accès du plus grand nombre à l'enseignement supérieur, y compris aux formations de 3^e cycle, et souhaitent préserver un enracinement local de la jeunesse. Au regard des objectifs de Lisbonne qui visent notamment que 50% d'une classe d'âge soient diplômés de l'enseignement supérieur, la FMVM insiste sur le caractère prioritaire de la poursuite de la **démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur**.

« L'excellence n'est pas l'exclusivité des métropoles françaises, le maillage territorial des formations supérieures est enjeu primordial qui n'est pas en contradiction avec la nécessité de développer des pôles d'enseignement supérieur et de recherche visibles à l'international » a déclaré le président de la FMVM. La signature de cette convention s'inscrit dans la volonté de **concilier ces dynamiques et de les rendre plus cohérentes**.

À travers cette convention, la FMVM entend participer à l'accompagnement du développement des sites universitaires, à la promotion de l'innovation, à une meilleure identification des besoins en termes d'emploi et de métier, mais aussi en termes de vie étudiante, de conditions d'études, tout en portant une attention particulière à la recherche et au transfert technologique.

La Fédération des Maires des Villes Moyennes

Association créée en 1988, présidée par Bruno Bourg-Broc, député-maire de Châlons-en-Champagne, la Fédération des Maires des Villes Moyennes (FMVM) regroupe les maires des villes centre dont la population est comprise entre 20 000 et 100 000 habitants ainsi que les présidents des intercommunalités à fiscalité propre qui intègrent une ville moyenne.

La FMVM identifie et étudie les spécificités des villes moyennes et de leurs agglomérations, pôles d'équilibre entre les métropoles régionales et les territoires ruraux. Les villes moyennes et leurs intercommunalités sont des lieux de convergences et de mobilisation des énergies urbaines et rurales, où la qualité de vie constitue un facteur fort d'attractivité.

Organe de réflexion et de conseil, elle est une force de proposition pour la défense et la reconnaissance des villes moyennes et de leurs intercommunalités. Paritaire dans ses instances de décision, la FMVM compte aujourd'hui 200 adhérents.

FMVM
94 rue de Sèvres
75007 Paris – France

Contacts :
Nicole Gibourdel, déléguée générale
Sophie Dortes, chargée d'études

Tél. : +33 1 45 44 99 61
Fax : +33 1 45 44 24 50
fmvm@villesmoyennes.asso.fr
www.villesmoyennes.asso.fr